Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 056-215601931-20260409-2026_03_05-DE

COMMUNE DE RIANTEC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril, à dix-huit heures, le conseil municipal de RIANTEC, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de RIANTEC, sous la présidence de. M. Gaëtan MALARDÉ, maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 29
- Date de la convocation du conseil municipal : 3 avril 2026
- Présents : M. Gaëtan MALARDÉ, Mme Nastasia DUFOUR, M. Philippe LE CORRE, Mme Morgane CANTE, M. Fabien TOUREAUX, Mme Muriel ROBLIN, Mme Myriam GUY THOMAS, M. Gwen KERMABON, Mme Marie-José ATMETTLER, M. Denis CORBEL, M. Jean-Marc KERBELLEC, M. Antoine BLOUIN, Mme Françoise JAFFRÉ, M. André TELO-GUILLAS, Mme Tiphaine LE GAL, M. Guillaume LE NEILLON, Mme Nathalie CLAUSTRE, M. Yann BASIA, Mme Lydia DRÉANO, M. Jean-Michel LERY, Mme Fabienne LE ROCH, Mme Sylviane GUÉMENÉ, M. Bernard CATEAU, M. Olivier GUILLO, Mme Catherine GUILLEVIC (nouvellement installée suite à la démission de M. Daniel RICAUD), M. Pierre GRARE (nouvellement installé suite à la démission de Mme Edith GUILLEVIN PALLU).
- Absents ayant donné pouvoir : M. Michel COUTURIER à M. Antoine BLOUIN, Mme Hélène MONTOUT à Mme Morgane CANTE, Mme Lili SEBESI à M. Gaëtan MALARDÉ.

Mme Muriel ROBLIN est nommée secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Question n°5 : MISE EN PLACE DES COMMISSIONS COMMUNALES

EXPOSÉ de M. Gaëtan MALARDÉ, maire

Conformément à l'article L2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Suite au renouvellement de l'assemblée délibérante, le maire propose de créer cinq commissions municipales permanentes :

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 056-215601931-20260409-2026_03_05-DE

COMMUNE DE RIANTEC

Commission URBANISME ET ENVIRONNEMENT
Thèmes (non exhaustifs) : Gestion du littoral, préventions des risques, préservation et la mise en valeur des espaces naturels, réglementation du PLU, zones de développement, zones de préservation, politique de logement, gestion des demandes de permis et des autorisations préalables.

Commission MOBILITÉ ET AMÉNAGEMENTS
Thèmes (non exhaustifs) : Déplacements et transports, aménagements, services techniques, espaces verts, sentiers de randonnée et les chemins de promenade, propreté de la commune.

Commission JEUNESSE, ÉCOLES ET SPORT
Thèmes (non exhaustifs) : enseignement, accueil périscolaire et de loisirs, restauration scolaire, petite enfance, les assistantes maternelles, espace jeunes, BIP (Bureau Information des Parents).

Commission ATTRACTIVITÉ
Thèmes (non exhaustifs) : culture et évènementiel, gestion et la mise en valeur du patrimoine, attrait touristique et son accueil, effet mer, développement économique, commerce, EREF et services publics.

Commission VIE MUNICIPALE
Thèmes (non exhaustifs) : intercommunalité, finances / budget, communication, plan de sauvegarde.

Dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein des commissions, le maire propose 10 membres par commission et la répartition des sièges comme suit :

- 8 membres pour la liste majoritaire « Riantec, notre bien commun » ;
- 2 membres pour la liste « Agir ensemble pour Riantec » ;

DÉLIBÉRÉ

— VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-22 ;

Le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ :

— De DESIGNER les membres de chaque commission, comme suit :

Commission :	**URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
Membre 1	Michel Couturier
Membre 2	Antoine Blouin
Membre 3	Nastasia Dufour
Membre 4	Philippe Le Corre
Membre 5	Morgane Cante
Membre 6	Françoise Jaffré
Membre 7	Marie-José Atmettler
Membre 8	Nathalie Claustre
Membre 9	Fabienne Le Roch
Membre 10	Pierre Grare

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 056-215601931-20260409-2026_03_05-DE

Commission :	**MOBILITÉ ET AMÉNAGEMENTS**
Membre 1	Philippe Le Corre
Membre 2	Myriam Guy Thomas
Membre 3	Gwen Kermabon
Membre 4	Nastasia Dufour
Membre 5	Fabien Toureaux
Membre 6	André Telo-Guillas
Membre 7	Guillaume Le Neillon
Membre 8	Yann Basia
Membre 9	Pierre Grare
Membre 10	Bernard Cateau

Commission :	**JEUNESSE, ÉCOLES ET SPORT**
Membre 1	Fabien Toureaux
Membre 2	Denis Corbel
Membre 3	Nastasia Dufour
Membre 4	Lili Sebesi
Membre 5	André Telo-Guillas
Membre 6	Tiphaine Le Gal
Membre 7	Guillaume Le Neillon
Membre 8	Yann Basia
Membre 9	Olivier Guillo
Membre 10	Catherine Guillevic

Commission :	**ATTRACTIVITÉ**
Membre 1	Morgane Cante
Membre 2	Hélène Montout
Membre 3	Jean Marc Kerbellec
Membre 4	Muriel Roblin
Membre 5	Tiphaine Le Gal
Membre 6	Nathalie Claustre
Membre 7	Lydia Dreano
Membre 8	Jean-Michel Lery
Membre 9	Sylviane Guémené
Membre 10	Catherine Guillevic

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 056-215601931-20260409-2026_03_05-DE

COMMUNE DE RIANTEC

Commission :	VIE MUNICIPALE
Membre 1	Nastasia Dufour
Membre 2	Philippe Le Corre
Membre 3	Morgane Cante
Membre 4	Fabien Toureaux
Membre 5	Muriel Roblin
Membre 6	Michel Couturier
Membre 7	Gwen Kermabon
Membre 8	Denis Corbel
Membre 9	Fabienne Le Roch
Membre 10	Bernard Cateau

Pièces jointes au projet :
– Néant
Documents complémentaires consultables en mairie :
– Néant

Fait à Riantec, le 16 avril 2026

Le maire,

Gaëtan MALARDÉ

MAIRIE DE RIANTEC 56 (MORBIHAN)

La secrétaire de séance,

Muriel ROBLIN